

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE COMMERCY
COMMUNE DE LEROUVILLE**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt cinq septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Lérrouville, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VIZOT, Maire.

Date de convocation : 11 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Messieurs VIZOT Alain, HUMBERT Jean-Claude, CALLY Justin, MATHIEU Didier, LEFRANC Jean-Marc, LABANVOIE Fabrice, MOHAMED Patrick-André et LOUVIOT Cédric ; Mesdames BOUILLAGUET Catherine, CHARROIS Mélanie, CAREZ Jessica, BRUNO Patricia LEMOINE Christelle et JACUS Catherine.

Absents excusés :

Pouvoirs : Madame SOUDANT Chantal ayant donné pouvoir à Monsieur VIZOT Alain

Secrétaire de séance : Madame Catherine BOUILLAGUET.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°50 : Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi à temps non complet.

Délibération n° 51: Adoption du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Délibération n°52 : Adhésion au Parcours Vitrail 2026.

Délibération n°53 : Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter du 1er janvier 2027.

Délibération n°54 : Redevance d'occupation du domaine public 2026 pour les réseaux de communications électroniques.

Délibération n°55 : Chèques cadeaux aux aînés 2026.

Délibération n°56 : Journées nationales du commerce de proximité édition 2026.

Délibération n°57 : Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité,

Délibération n°58 : Vente de pièges à frelons asiatiques et fixation des tarifs,

Délibération n°59 : Subvention à l'association Players BlackDarts,

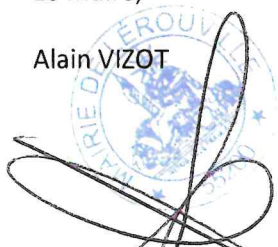
Délibération n°60 : Destination des coupes,

Délibération n°61 : Martelage des coupes forestières,

Délibération n°62 : Encaissement de chèque budget commune.

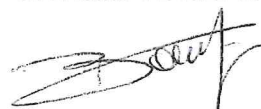
Le Maire,

Alain VIZOT



La secrétaire de séance,

Catherine BOUILLAGUET



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE COMMERCY
COMMUNE DE LEROUVILLE**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Lérrouville, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VIZOT, Maire.

Date de convocation : 11 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Messieurs VIZOT Alain, HUMBERT Jean-Claude, CALLY Justin, MATHIEU Didier, LEFRANC Jean-Marc, LABANVOIE Fabrice, MOHAMED Patrick-André et LOUVIOT Cédric ; Mesdames BOUILLAGUET Catherine, CHARROIS Mélanie, CAREZ Jessica, BRUNO Patricia LEMOINE Christelle et JACUS Catherine.

Absents excusés :

Pouvoirs : Madame SOUDANT Chantal ayant donné pouvoir à Monsieur VIZOT Alain

Secrétaire de séance : Madame Catherine BOUILLAGUET.

ORDRE DU JOUR :

- Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi à temps non complet,
- Adoption du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif,
- Adhésion au Parcours Vitrail 2026,
- Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter du 1er janvier 2027,
- Redevance d'occupation du domaine public 2026 pour les réseaux de communications électroniques,
- Chèques cadeaux aux aînés,
- Journées nationales du commerce de proximité édition 2026,
- Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité,
- Vente de pièges à frelons asiatiques et fixation des tarifs,
- Informations et questions diverses.

Il est ajouté à l'ordre du jour, les délibérations suivantes :

- Subvention à l'association Players BlackDarts,
- Destination des coupes,
- Martelage des coupes forestières,
- Encaissement de chèque budget commune.

❖ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Catherine BOUILLAGUET est élue secrétaire de séance.

❖ **Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**

Le précédent procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

• **Délibération n° 502026 Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi à temps non complet**

Monsieur le Maire propose de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'adjoint administratif territorial de 2ème classe, actuellement fixée à 15 heures 30/semaine. Cette augmentation de plus de 10 % implique la suppression de l'emploi existant et la création d'un nouvel emploi. Le Comité social territorial a rendu son avis le 30 juin 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de supprimer l'emploi à 15 heures 30 et de créer simultanément un emploi d'adjoint administratif territorial de 2ème classe à 18 heures 30/semaine, à compter du 28 septembre 2026.

• **Délibération n° 51/2026 Adoption du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

• **Délibération n°52/2026 Adhésion au Parcours Vitrail 2026**

Monsieur le Maire propose une deuxième participation de la commune au Parcours Vitrail, organisé par l'association L'Esperluette (&), du 1er novembre 2026 au 3 janvier 2027. L'église communale sera illuminée chaque jour de 17 heures à 23 heures.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la participation de la commune, la convention avec l'association L'Esperluette (&) et le versement d'une subvention de 450 €.

• **Délibération n° 53/2026 Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter du 1er janvier 2027**

Monsieur le Maire propose d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1er janvier 2027.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition. La taxe sera appliquée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

• **Délibération n°54 /2026 Redevance d'occupation du domaine public 2026 pour les réseaux de communications électroniques**

Monsieur le Maire propose de fixer la redevance annuelle d'occupation du domaine public communal par les réseaux de communications électroniques, pour l'année 2026, aux tarifs plafonds applicables.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette proposition et fixe les redevances dues par ORANGE à 933 € et par FREE à 118 €.

- **Délibération n° 55/2026 Chèques cadeaux aux aînés**

Monsieur le Maire propose de reconduire en 2026 le dispositif de chèques cadeaux mis en place en 2021, au bénéfice des habitants de Lérrouville âgés de 70 ans et plus au cours de l'année 2026. Le montant du chèque est fixé à 20 € par bénéficiaire, à utiliser auprès des commerçants et artisans locaux participants dans le cadre de la douzaine commerciale et de la Journée nationale du commerce de proximité.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la reconduction de ce dispositif pour 2026.

- **Délibération n°56 /2026 Journées nationales du commerce de proximité**

Monsieur le Maire rappelle que des communes voisines s'associent à Lérrouville pour les animations commerciales. Il propose de fixer la participation demandée à chaque commune participante à 160 € pour l'édition 2026, dans le cadre du règlement adopté par délibération n° 46/2023 du 20 octobre 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité cette participation à 160 € par commune participante pour l'année 2026.

- **Délibération n° 57/2026 Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité**

Monsieur le Maire présente le groupement de commandes proposé par la Communauté de communes Commercy Void Vaucouleurs pour la fourniture d'électricité. Cette démarche vise à mutualiser les besoins des collectivités participantes et à obtenir des conditions tarifaires plus avantageuses.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer au groupement, approuve le projet de convention constitutive et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que les documents nécessaires à son exécution.

- **Délibération n°58 /2026 Vente de pièges à frelons asiatiques et fixation des tarifs**

Monsieur le Maire présente la vente de pièges à frelons asiatiques à prix coûtant dans le cadre de la convention signée le 12 septembre 2026 avec le Groupement de Défense Sanitaire de la Meuse, section apicole (GDSa). L'avis favorable du comptable public du SGC de Commercy du 26 mai 2026 permet de prévoir l'ajout de ces produits aux recettes encaissées par la régie de recettes générales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de proposer ces pièges à la population et fixe les tarifs unitaires à 16,20 € pour le petit modèle et à 36,00 € pour le grand modèle.

Délibération n°59 /2026 Subvention à l'association Players BlackDarts

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de fonctionnement de l'association Players BlackDarts, déposée le 7 septembre 2026. Créée en 2026 et domiciliée à Lérrouville, cette association a pour objet la pratique sportive du billard et des fléchettes ainsi que la promotion de ces disciplines. Elle sollicite 300 € pour l'exercice 2026/2027.

Afin d'accompagner le démarrage de ses activités, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer à l'association Players BlackDarts une subvention de fonctionnement de 90 € au titre du quatrième trimestre 2026.

- Délibération n° 60/2026 Destination des coupes

Dans le cadre de l'affouage 2026-2027, le Conseil municipal approuve la délivrance de bois de chauffage provenant des parcelles 35, 41 et 42. Les bois seront partagés sur pied sous la responsabilité de trois garants : M. Jean-Claude HUMBERT, M. Justin CALLY et M. Didier MATHIEU.

La date limite d'exploitation est fixée au 15 avril 2027 et celle de l'enlèvement au 15 septembre 2027. Passé ces délais, les affouagistes n'ayant pas exploité leur lot seront déchus de leurs droits.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces dispositions.

- Délibération n° 61/2026 Martelage des coupes forestières

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de martelage des parcelles forestières n° 31, 43, 28, 36, 37 et 16 pour l'exercice 2026. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, demande à l'ONF de réaliser cette opération et d'en communiquer les résultats à la commune. Il autorise le Maire à signer les documents nécessaires. La destination des bois sera examinée ultérieurement au vu des résultats du martelage.

- Délibération n°62/2026 Encaissement de chèque budget commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un préjudice causé sur un bien communal a donné lieu à indemnisation par l'assurance Groupama.

Un chèque d'un montant total de 1 060,13 € a été reçu. Le Conseil municipal autorise à l'unanimité l'émission d'un titre de recettes et l'encaissement de ce chèque auprès du SGC de Commercy.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

RAS

La séance est levée à 19H13

Le Maire,

Alain VIZOT



Le secrétaire de séance,

Catherine BOUILLAGUET